

«Les écoles libres hors contrat : précieuses et menacées, même dans la France de 2018!»

Article rédigé par *FigaroVox*, le 15 février 2018

source[le Figaro]Alors qu'une proposition de loi visant à restreindre la capacité d'ouverture des écoles hors contrat est étudiée au Sénat, Anne Coffinier signe une tribune ce lundi 12 février dans Le Figaro pour dénoncer le double discours du gouvernement.

“Très majoritairement non confessionnels – contrairement aux clichés -, ces établissements entièrement libres offrent une flexibilité pédagogique féconde dans le respect strict de la loi: ils peuvent expérimenter les langues et cultures régionales, les pédagogies (Montessori), le bilinguisme, le bac international ou l'approche éco-citoyenne. Ces écoles peuvent faire vivre des traditions d'exigence en optant pour un classicisme académique mettant la grammaire, le latin et le grec à l'honneur ; ou bien, par leur souplesse, permettre l'essor de filières sport-études ou encore ouvertes à une pratique intensive des arts. Ces écoles offrent à la société civile un espace d'engagement et coopèrent avec les familles sans crispation.

Si le privé hors contrat ne subissait pas les interdictions archaïques de financements publics, ces écoles pourraient apporter bien plus.

Si le privé hors contrat ne subissait pas les interdictions archaïques de financements publics héritées de l'époque de la guerre scolaire, ces écoles pourraient apporter bien plus, à l'instar des «free schools» anglaises, qui sont financées sur fonds publics, mais développées sur la base de la vision et de l'énergie de parrains privés, personnalités talentueuses ayant excellé dans le monde de l'entreprise, des arts, ou des universités prestigieuses. Oui, les talents de la société civile ont beaucoup à apporter à l'école, qui ne doit pas être un univers technocratique endogame, mais un lieu vivant, ouvert à l'innovation privée. Xavier Niel, par exemple, ne l'a-t-il pas démontré en fondant son École 42 ?

Or, un fait incompréhensible et choquant se déroule ces jours-ci: le ministère de l'Éducation nationale apporte son soutien actif à une proposition de loi sénatoriale d'origine centriste (n° 589), qui vise à briser l'essor des écoles hors contrat. Toutes les ingéniosités techniques sont déployées pour rendre quasi impossible la création d'écoles réellement libres, donc porteuses de vraies alternatives pédagogiques. Les délais d'opposition seraient triplés, le gouvernement prendrait la main en faisant basculer dans le domaine réglementaire leurs conditions de création, qui jusqu'alors relevaient de la loi – la moindre des choses pour une liberté de rang constitutionnel !”

Retrouvez tout le texte de la tribune [sur le site du Figaro](#) ou dans l'édition du 12 février 2018. **Pour télécharger l'article** : [Article Figaro du 12-02-2018](#)